



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU MERCREDI 19 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 19 janvier à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes d'Apt, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DELIBERATION N° CC-2022-002

OBJET : MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SIRCC

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 29 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 33

Présents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Emilie SIAS, M. Cédric MAROS, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI, Mme Laurence GREGOIRE, Mme Céline CELCE.

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD représenté par Mme Anne-Cécile ERTLE.

CERESTE : M. Gérard BAUMEL

GOULT : M. Didier PERELLO représenté par Mme Mauricette CENCIARELLI

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

MENERBES : M. Patrick MERLE

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALEON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LES-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VIENS : M. Frédéric ROUX

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Isabelle TAILLIER, M. Yannick BONNET, M. André LECOURT, M. Jean-Louis CULO, M. Dominique THEVENIAU, M. Christophe CARMINATI.

AURIBEAU : M. Roland CICERO

GARGAS : Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS.

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET

MURS : M. Christian MALBEC

SAINT-SATURNIN-LES-APT : Mme Patricia BAILLARD

Procurations :

GARGAS : Mme Laurence LE ROY donne pouvoir à M. Christian BELLOT, M. Patrick SIAUD donne pouvoir à M. Frédéric SACCO.

LIoux : M. Francis FARGE donne pouvoir à M. Luc MILLE

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY donne pouvoir à M. Lucien AUBERT.

Vu l'article L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que « pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre »,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon et notamment la compétence :

1.3 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues aux alinéas 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Vu l'article 5 des statuts du SIRCC indiquant que le comité syndical est composé de 23 délégués titulaires et 10 délégués suppléants dont 10 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Vu la délibération n°2020-38 du 16 juillet 2020 désignant les représentants au Syndicat Intercommunal de Rivière du Calavon-Coulon (SIRCC),

Vu le courrier du 11 septembre 2021 de démission de M. Benjamin MEUNIER de ses fonctions de conseiller municipal de la commune de Saint-Saturnin-Lès-Apt et la proposition de la commune de le remplacer par M. Laurent TEISSIER,

Le Président propose au conseil de procéder à l'élection d'un nouveau délégué au comité syndical du SIRCC.

**L'ORGANE DELIBERANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSE DU PRESIDENT
APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

Nomme M. Laurent TEISSIER en qualité de délégué au Syndicat Intercommunal de Rivière du Calavon-Coulon,

Rappelle la liste des délégués de la communauté de communes au SIRCC :

Communes	Titulaires	Suppléants
APT	Gaëlle LETTERON	
BONNIEUX		Patrick DEVAUX
CASTELLET-EN-LUBERON		Sandra BOUSCARLE
CERESTE	Olivier ORSINI	
GARGAS	Jérôme DAUMAS	
GOULT	Didier PERELLO	
LACOSTE	Mathias HAUPTMANN	
LIoux		Patrice FOURNIER
ROUSSILLON	Lionel TRIBOLLET	
RUSTREL	Alain CASTOR	

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20220119-2022-002bis-DE
Date de télétransmission : 26/01/2022
Date de réception préfecture : 26/01/2022

SAIGNON	Jean-Pierre HAUCOURT	
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON	Thierry ESTELLE	
SAINT-SATURNIN-LES-APT	Laurent TEISSIER	
VILLARS		Sylvie PEREIRA

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président
Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

